

# JEUNES CONDUCTEURS Retour sur une soirée qui s'est terminée dans le sang

## Ce soir-là, ils avaient trop bu

### LES JEUNES À LA PAGE

La page Faceyoung offre à des jeunes la possibilité de s'exprimer sur le sujet de leur choix. Ce mois, Roustand et Khalil, deux apprentis du ceff, le Centre de formation professionnelle Berne francophone, de Saint-Imier ont choisi de parler des jeunes conducteurs au travers d'incidents lourds de conséquences vécus par deux de leurs proches. Les articles à lire ont été réalisés en classe, sous la férule de leurs professeurs Sébastien Amara et Nicolas Eltschinger.

Si, comme Roustand et Khalil, vous avez envie de vous exprimer vous aussi par écrit sur un sujet qui vous tient à cœur, ou si, en tant qu'enseignant, vous souhaitez proposer à vos élèves une telle démarche, n'hésitez pas à nous contacter: [nhager@journaldujura.ch](mailto:nhager@journaldujura.ch)

### ROUSTAND MBALLA, KHALIL KONÉ

Nous, les jeunes, on ne mesure pas souvent la gravité de la conduite excessive car, à l'âge de 18 ans, on n'est pas toujours tous responsables, ni conscients de la gravité de nos actes. Etant de nouveaux conducteurs, on est vraiment excité de conduire et surtout de raconter nos exploits au volant. Chez nous, les jeunes, l'alcool est un grand fléau pour la conduite, car sa consommation diminue nos capacités d'éviter des dangers et nous fait risquer nos vies et celles des autres usagers de la route.

### Un unique survivant

Pour sensibiliser tous les jeunes qui auraient l'habitude de conduire sous l'effet de l'alcool ou d'autres substances, voici une histoire que je n'ai pas personnellement vécue, mais qui fait réfléchir.



Au volant, quand on a bu, on se surestime facilement. On est donc plus enclin à prendre des risques.

PHOTO PRÉTEXTE/ ARCHIVES KEYSTONE

C'était un week-end où mon cousin était de sortie en voiture avec ses amis. Ayant l'habitude de boire avant d'aller en boîte de nuit, mais aussi au cours de la soirée, ils étaient vraiment fortement alcoolisés quand ils ont pris la voiture pour rentrer chez eux, au lieu de dormir sur place.

Le drame s'est passé un samedi vers 8 h du matin: une voiture a foncé sur eux. Bien qu'ils n'étaient pas en tort et avaient la priorité, ils auraient peut-être pu éviter la collision s'ils n'avaient pas été sous l'effet de l'alcool. D'après mon cousin, cet accident s'est déroulé si rapide-

ment que personne n'a eu le temps de réaliser ce qui se passait.

Huit personnes sont décédées. Tous ses amis sont morts et mon cousin a été le seul survivant. Avec du recul, il regrette vraiment car il se sent coupable de la mort de ses amis. Ceux qui se trouvaient dans l'autre voiture sont également tous morts.

Mon cousin n'est pas passé loin de la mort. Il a gardé des séquelles graves de cet accident et est suivi par un psychologue car il se rend coupable de cet accident et pense qu'il aurait pu éviter tout cela. ●

## Jeunes conducteurs trop taxés?

En Suisse, l'âge légal pour pouvoir conduire est fixé à 18 ans. Mais est-ce que le jeune adulte, à cet âge-là, est assez responsable pour pouvoir utiliser ce moyen de transport avec prudence? Drogue, alcool au volant, excès de vitesse: les jeunes conducteurs ont souvent une mauvaise réputation et les assurances en profitent.

Conduire coûte cher et particulièrement pour les jeunes conducteurs. Les primes annuelles des assurances voitures sont même exagérément élevées pour ces clients-là. Exemple: l'assurance casco intégrale (au TCS) pour une personne ayant fraîchement obtenu son permis coûte 2310 francs par année, si on prend un modèle de base comme une Toyota Prius.

Pour la même voiture et la même assurance, une personne de 35 ans paiera annuellement 906 francs seulement, ce qui est presque trois fois moins cher. Pourquoi les jeunes sont-ils contraints de payer des primes aussi élevées alors qu'ils ne représentent qu'un tiers des conducteurs décédés?

Certes, les jeunes n'ont pas beaucoup d'expérience en conduite. Mais devons-nous sanctionner tous les jeunes conducteurs avec des primes élevées? Car, ne l'oublions pas, la majorité des jeunes se comporte correctement sur les routes. ●

Source: Centre de recherche OCDE/CEMT sur les transports

### LES AUTEURS DE LA PAGE



Roustand Mballa (à gauche), 20 ans, habite à Nidau. Monteur automatique en 3e année d'apprentissage plein temps au ceff de Saint-Imier, il est en train de passer son permis de conduire.

Khalil Koné, 17 ans, habite à Bienne. Monteur automatique en 3e année d'apprentissage plein temps au ceff de Saint-Imier, il n'a pas encore l'âge de passer son permis de conduire, mais envisage d'obtenir le précieux papier dès que possible.

### TÉMOIGNAGE L'expérience d'un Fangio apaisé

## Des excès de vitesse à la paternité

Je vais vous faire part de l'expérience d'un ami qu'on appellera James. Agé de 25 ans, apprenti en fin de formation, James a décroché son permis de conduire il y a plus de trois ans. Il s'est fait interpeller à plusieurs occasions pour excès de vitesse et a dû payer plusieurs fois des amendes. A la suite de toutes ces contraventions, il n'a pas pu garder son permis, bien qu'il n'ait jamais eu d'accident. Mais ayant eu deux contraventions auparavant, il était sur la récidive. S'il commettait encore une infraction grave, il perdait son permis. C'est ce qui lui est arrivé après avoir été à nouveau arrêté pour vitesse excessive.

Le permis est en règle générale retiré à titre préventif pour une période indéterminée, jusqu'à ce que l'existence éventuelle de motifs d'exclusion ait été examinée. En outre, une expertise en psychologie de la circulation doit dé-

terminer si la personne est apte à conduire.

Estimant être un très bon conducteur, James s'est acheté une voiture très puissante, par ailleurs modifiée pour qu'elle soit encore plus puissante. Il revenait d'Allemagne où il était allé voir sa copine. En Suisse, un radar l'a flashé à une vitesse estimée entre 180 et 200 km/h sur l'autoroute. Cela lui a valu un retrait de permis définitif. Et maintenant, selon lui, il devrait encore payer une amende de 1000 francs. A ce stade, au cas où il souhaiterait refaire son permis, il faudrait qu'il refasse toute la procédure pour l'obtention du permis de conduire. James pense refaire son permis de conduire après son apprentissage. Pour le moment, il donne la priorité à ses examens finaux... et à sa famille. Entre-temps, il est devenu papa d'une petite fille et s'est marié ce qui, selon

lui, l'a beaucoup plus responsabilisé.

Il regrette beaucoup son dernier excès de vitesse, car en étant en apprentissage ce n'est pas évident de payer une amende aussi élevée. Il a d'ailleurs demandé à payer les factures en plusieurs mensualités. James pense qu'il ne refera

plus jamais des excès de vitesse car il a pris conscience qu'il aurait pu aller en prison, causer un accident grave qui aurait pu coûter la vie de beaucoup de gens innocents. Il ne compte plus faire ce genre d'actes car il a maintenant des responsabilités, et aimerait voir sa fille grandir dans l'harmonie. ●



En cas d'excès de vitesse importants ou de récidive, comme dans le cas de James, la sanction va jusqu'au retrait de permis. ARCHIVES